

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 28 septembre 2023  
Délibération n°2023-21

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 10  
Représentés : 2

**Votes :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Absentions :

**Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 22 septembre 2023 (par mail)**  
**Date d'affichage de la convocation : vendredi 22 septembre 2023**

**Présents :** Pierre AMALOU, Claudie BERARD, Alain FOURNIER, Vincent BOUBAL, Valérie GROS, Gaëlle ROUX- MENON, Yves LEBORGNE, Catherine DUSCHA, Jean Michel CLAREY, Thierry AILLAUD

**Absents :** Séverine RAMON

**Absents excusés :** Bernard TREMOULET, Florence LAUSSEL

**Pouvoirs :** Bernard TREMOULET à Claudie BERARD, Florence LAUSSEL à Catherine DUSCHA

**Secrétaire de séance :** Yves LEBORGNE

**Délibération en faveur de la création d'un quai de transfert sur la commune de St-Felix-de-Lodez, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets, par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois & Larzac et de la Vallée de l'Hérault**

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 16 novembre 2022 relatif à l'approbation des principes du nouveau schéma de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2022, de la commune de Saint-Felix-de-Lodez, en faveur de l'accueil d'un quai de transfert sur son territoire communal,

Vu la motion, actée en Conseil des Maires du Pays Cœur d'Hérault, le 12 juillet 2023, en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint-Felix-de-Lodez.

Sur le rapport de Catherine DUSCHA et sa proposition,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- De prendre acte en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint-Felix-de-Lodez.

Fait à ARGELLIERS, le 28/09/2023  
Acte rendu exécutoire  
Après envoi en préfecture le 03/10/2023  
Après affichage le 03/10/2023

Le Secrétaire  
Yves LEBORGNE



Le Maire  
Pierre AMALOU

